

PROCESSUS DE SUSPENSION ET DE RETRAIT

Document # : GOP209-FRA-DZ

Date : 10-DEC-2023

Page 1 de 4

Propriétaire du document : Responsable Technique

Approbateur : Directeur certification

But

Le présent document fournit une description du processus de réduction de la portée, de la résiliation, de la suspension et du retrait des certificats.

Portée

S'applique à toutes les certifications fournies par Intertek Algeria selon les critères d'audit pertinents, à toutes les étapes du processus de certification. À tout moment, Intertek Algeria sera en mesure de confirmer le statut de toute certification comme étant valide, suspendue, retirée ou dont la portée est réduite.

Responsabilité

Le responsable technique est responsable de la mise en œuvre de ce processus et du suivi de son efficacité et de son efficacité. Le personnel de l'autorité de certification est responsable de la mise en œuvre de ce processus. L'autorité de certification qui rend une décision ne doit pas avoir participé à l'activité de certification en cours d'examen.

1.0 Définitions

- 1.1 La suspension est un statut temporaire qui ne peut prendre fin que par le rétablissement complet ou le retrait de la certification. Pendant cette période, la certification du client est temporairement invalide.
- 2.1 La réduction de la portée peut se produire lorsque le client a échoué de manière persistante ou grave à satisfaire aux exigences de certification pour certaines parties de la portée de la certification. Dans un tel cas, ces parties du champ d'application de la certification peuvent être exclues. Une telle réduction doit être conforme aux exigences des critères d'audit utilisés pour la certification.
- 3.1 Résiliation : Retrait de la certification à la demande du client
- 4.1 Retrait : Action d'Intertek Algeria pour mettre fin à la validité du certificat
- 5.1 Clôture d'une action corrective : une action corrective est considérée comme terminée une fois que la mise en œuvre et l'efficacité des mesures correctives, ont été vérifiées et confirmées.

2.0 Suspension - Généralités

La validité d'un certificat est soumise à des exigences continues en matière d'audits de surveillance, d'audits de re-certification et d'autres conditions spécifiées dans le contrat du client avec Intertek Algeria. Le processus peut commencer lorsque l'une des situations suivantes se produit :

- a) Le système de management certifié du client n'a pas respecté de manière persistante ou grave les exigences de certification, y compris les exigences relatives à l'efficacité du système de management.
- b) Les vérifications de surveillance ou de re-certification ne sont pas effectuées à la fréquence requise.
- c) Le client certifié a volontairement demandé une suspension.
- d) Les actions correctives ne sont pas clôturées dans le délai imparti.





PROCESSUS DE SUSPENSION ET DE RETRAIT

Document # : GOP209-FRA-DZ

Date : 10-DEC-2023

Page 2 de 4

Propriétaire du document : Responsable Technique

Approbateur : Directeur certification

- e) Remarque : Après 60 jours de non-réception des mesures correctives de la part du client, un avis sera envoyé au client l'informant de la possibilité d'une suspension. En cas de retard supplémentaire et de dépassement du délai de 90 jours, le Directeur certification, le responsable technique ou le personnel désigné de l'autorité de certification doit fournir des directives sur la suspension du certificat.
- f) Violations des exigences contractuelles d'Intertek Algeria (y compris les factures impayées).
- g) À la suite d'une enquête menée suite d'une plainte contre un client certifié.

3.0 Suspension et réduction du champ d'application

Sur la base de l'une ou l'autre des conditions susmentionnées, tout membre du personnel peut recommander la suspension de la certification d'un client ou, à l'exception des points b) et e) ci-dessus, la réduction de la portée de la certification du client. La recommandation et la justification doivent être soumises à l'approbation du personnel de l'autorité de certification compétente. La décision approuvée comprend les conditions de levée de la suspension ou de rétablissement de l'ensemble du champ d'application de la certification.

Dans le cas d'une suspension pour surveillance ou d'audits de re-certification non effectués aux fréquences requises, de violations des exigences contractuelles d'Intertek Algeria (y compris les factures impayées) ou de demandes de suspension volontaire du client certifié.

La suspension ne doit pas dépasser 180 jours.

Intertek Algeria mettra à jour le statut de la certification du client dans son répertoire de clients certifiés et prendra toute autre mesure qu'elle jugera appropriée.

Dans le cas d'organisations multisites, la suspension s'applique à la certification de l'ensemble de l'organisation, bien que le problème puisse concerner un ou plusieurs des sites uniquement.

Une fois l'approbation de la décision de suspension ou de réduction de la portée achevée, le client concerné sera avisé par écrit de la suspension de sa certification. La lettre indique généralement :

- a) Motif de la suspension ou de la réduction du champ d'application.
- b) Durée maximale de suspension ou de réduction du champ d'application.
- c) Les conditions de levée de la suspension ou de la réduction du champ d'application (c'est-à-dire la soumission d'un échéancier de actions correctives, une visite de surveillance spéciale, etc.), conformément au système de certification, le cas échéant.
- d) Le fait de ne pas résoudre les problèmes qui ont entraîné la suspension ou la réduction de la portée dans le délai spécifié entraînera le retrait ou la réduction permanente de la portée de la certification.
- e) Intertek Algeria communiquera avec le client si d'autres parties doivent être incluses.

3.1 Mesures subséquentes relatives à la clôture des actions correctives

Si les conditions liées à la levée de la suspension sont remplies, le personnel de l'autorité de certification doit en être informé et rétablir la certification.

Si les conditions comprenaient une réponse rapide à la clôture des actions correctives, une vérification de suivi doit être effectuée conformément à la disposition des conditions de levée de la suspension ou du rétablissement de l'ensemble de la portée de la certification. S'ils sont satisfaisants, les résultats doivent être transmis au personnel de l'autorité de certification pour le rétablissement de la



PROCESSUS DE SUSPENSION ET DE RETRAIT

Document # : GOP209-FRA-DZ

Date : 10-DEC-2023

Page 3 de 4

Propriétaire du document : Responsable Technique

Approbateur : Directeur certification

certification. Le personnel de l'autorité de certification, en fonction du niveau des mesures de correction, déterminera si une visite spéciale est nécessaire ou non.

Si les résultats ne sont pas satisfaisants, ou si le client ne répond pas de manière adéquate à la demande d'Intertek Algeria, l'Autorité de certification procédera au retrait de la certification conformément à la section 5.0 du présent document.

4.0 Surveillance des procédés

Le personnel de l'examen technique et de l'autorité de certification est chargé d'examiner les certificats suspendus pour s'assurer que les délais spécifiés pour les suspensions ne sont pas dépassés.

5.0 Retrait - Généralités

La validité d'un certificat est soumise à des exigences continues en matière d'audits de surveillance et de re-certification, ainsi qu'à d'autres conditions spécifiées dans le contrat du client avec Intertek Algeria. Le processus de retrait peut commencer lors de la vérification lorsque l'un des exemples suivants se produit :

- a) Résiliation - Le Client souhaite annuler et envoie une notification formelle (par écrit) ;
- b) Des lacunes dans le système de gestion des clients certifiés sont identifiées ;
- c) Les actions correctives ne sont pas clôturées dans les délais prescrits ;
- d) Utilisation incorrecte ou inappropriée d'un ou de plusieurs certificats et/ou marques de certification ;
- e) Défaut de paiement ;
- f) Violations des exigences contractuelles d'Intertek Algeria;
- g) Le client cesse d'exister en tant que personne morale sous sa forme telle qu'elle est certifiée ;
- h) Lorsqu'un client refuse ou omet de planifier les audits de surveillance d'entretien, la surveillance spéciale ou le renouvellement de la certification requis ;
- i) Dans le cas d'une certification d'entreprise, le retrait de la certification est causée par un ou plusieurs des sites qui ne remplissent plus les critères nécessaires au maintien de la certification.

6.0 Retrait

Sur la base de l'une ou l'autre des conditions identifiées ci-dessus, tout membre du personnel de la direction ou de l'autorité de certification peut recommander le retrait de la certification d'un client.

Le processus est initié par une lettre formelle au client indiquant la raison et la date d'entrée en vigueur du retrait de la certification. De plus, les informations suivantes sont incluses :

- a) Il est conseillé au client de cesser d'utiliser son certificat et tout matériel publicitaire qui contient une référence à son statut certifié ou qui montre la marque d'Intertek et/ou de l'organisme d'accréditation.
- b) S'il s'agit d'une exigence des critères d'audit applicables, le client est tenu d'envoyer un avis écrit à ses clients qui ont besoin d'une certification, les informant qu'ils ne sont plus certifiés.
- c) Le client doit être avisé qu'il peut faire l'objet d'un appel de la décision de retrait (veuillez fournir la référence à GOP208-FRA-DZ - Processus de règlement des litiges et d'appel)



PROCESSUS DE SUSPENSION ET DE RETRAIT

Document # : GOP209-FRA-DZ

Date : 10-DEC-2023

Page 4 de 4

Propriétaire du document : Responsable Technique

Approbateur : Directeur certification

Les décisions de retrait doivent être approuvées par le personnel de l'autorité de certification. En cas de retrait pour les points a), e), f), g) et h) de la section 5.0 ci-dessus, la décision de suspension sera prise par le directeur certification, le responsable technique ou le personnel de l'autorité de certification.

7.0 Exigences internes d'Intertek Algeria

Le personnel de l'autorité de certification saisira toutes les informations requises dans le système d'exploitation iEnable pour lancer le processus de suspension.

Il est à noter que les informations suivantes font l'objet d'un suivi :

- a) Enregistrement de l'avis envoyé au client.
- b) Si le retrait est dû à un rappel de sécurité de produit ou à des problèmes réglementaires, directeur certification ainsi que le responsable technique ont seront avisé et détermineront si un organisme public exige un avis et prendra les mesures appropriées.

Le statut de retrait de la certification du client restera dans le répertoire des clients certifiés pendant une période d'au moins 90 jours.

8.0 iEnable Input

Le personnel de l'autorité de certification saisira toutes les informations requises dans le système d'exploitation iEnable pour lancer le processus de suspension.

JOURNAL DES RÉVISIONS

Révision #	Description du changement	Date
1	Procédure groupe	16-JUIL-2021
2	Actualisation de la procédure selon des directives locales	10-DEC-2023